



# CHAMPIONNAT REGIONAL 2011 LORRAINE-ALSACE

Ce règlement est validé par la FFSA en date du 14/11/2011 et enregistré sous le numéro CK 10.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de ce Championnat.

En 2011 la CRK Lorraine-Alsace a retenu pour son Championnat Régionale (Impératifs de planning) les catégories suivantes :

- MINI KART
- MINIMES
- CADET
- NATIONALE
- ROTAX + ROTAX MASTER
- X 30 + X 30 GENTLEMAN
- KZ 125 + KZ125 GENTLEMAN
- OPEN (Qui roulera avec les Rotax/Master ou les X 30/Gentleman)
- OPEN BV (Qui roulera avec les KZ 125/Gentleman)

En 2011 il n'y aura pas de moteur de plus de 21cv avec la catégorie Nationale (Pilotes de 13 ans)

Les X30 Access et les KFS100 âgés de 13 à 15 ans pourront s'inscrire et rouleront avec la Catégorie Nationale.

### Calendrier Championnat CRK Lorraine-Alsace 2011

10 avril	EKC Haguenau	Mulhouse
01 mai	ASK Nancy	Mirecourt
15 mai	ASK Peugeot-Citroën	Mulhouse
19 juin	ASK Hautes-Vosges	Vesoul
28 août	ASK Nancy	Mirecourt
18 septembre	Karticlub 57	Lommerange

Les 3 premières épreuves sont qualificatives pour les championnats et coupes de France.

Un **Challenge des clubs** de la CRK sera organisé, issu du championnat régional.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves

qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 15 mai 2011.

- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.  
Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C », licenciés auprès d'une AS de la CRK ou du CRSA Lorraine-Alsace, peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, National, KZ125 et KZ125 Gentleman, quelque soit le nombre d'épreuves internationales auxquelles ils auront participé.  
Les pilotes titulaires d'une licence internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur C junior » licenciés auprès d'une AS de la CRK ou du CRSA Lorraine-Alsace, peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Nationale, quelque soit le nombre d'épreuves internationales auxquelles ils auront participé.  
Ces pilotes ne pourront en aucun cas se qualifier pour une coupe ou un championnat de France, dès lors qu'ils auront participé :
- à plus de deux épreuves des grands prix karting
  - à une ou plusieurs épreuves du championnat d'Europe, du Monde CIK,
  - et/ou inscrit dans un championnat National d'une autre Nation.
- 3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
  - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
  - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.
- Les pilotes titulaires d'une licence internationale de karting « Pilotes Concurrents Conducteurs A » peuvent exclusivement participer au Championnat Régional dans les catégories KF1 ou KZ2.

### 3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile Lorraine-Alsace et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Minime, Cadet, Rotax, Rotax Master et X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Minime, Cadet, Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman.
- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux trois premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.

La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master, Minime et Cadet se fera sur la base d'une inscription aux trois premières épreuves qualificatives du Championnat régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.

- 3.2.4.3. Dans le cadre des Championnats de France, les classements des catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman devront être adressés à la FFSA **à l'issue des trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au lundi 16 mai 2011.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional, devra être adressée à la FFSA **au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au mardi 15 mars 2011.**
- 3.2.4.5. Dans le cadre de la Coupe de France Minime et Cadet, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional devra être adressée à la FFSA, **au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au lundi 3 octobre 2011.**
- 3.2.4.6. Pour chaque CRK, dans la catégorie KZ125, dans le cadre du Championnat de France, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.7. Dans la catégorie KZ125, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK est qualifié pour le Championnat de France KZ125.
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. **Autres catégories**  
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

### **3.3. ENGAGEMENTS**

- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.
- 3.3.2. Catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman, **Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime, Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.**
- 3.3.3. Pour chaque course de qualifications les pilotes devront s'acquitter de leur engagement sur place auprès de l'organisateur au tarif de 75 euros.

## **ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1. MATÉRIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie, Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125 et KZ125 Gentleman.  
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2011 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

### **4.2. PNEUMATIQUES**

- 4.2.1. Mini kart : 1 train pour les 6 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)  
Minime-Cadet : 2 trains pour les 6 courses, le premier devant faire au moins 3 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)  
Nationale : 2 trains pour les 6 courses, le premier devant faire au moins 3 courses. (En cas de problème, un pneu d'occasion en secours)

Pour ces 4 catégories les pilotes devront déposer leurs pneus neufs, sous plastique d'origine, au contrôle technique la veille de la première course.

Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des pneus aux concurrents.

Les pneus seront mis en sacs plombés. Ils seront distribués le matin de chaque épreuve et récupérés juste après la dernière manche, avant que le pilote quitte le parc fermé.

Les sacs à pneus seront fournis par la CRK et mis à la disposition des pilotes contre un chèque de caution de 20 euros. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu au pilote en fin de saison après restitution du sac en bon état.

- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

En Mini kart le règlement sportif de la coupe de France Mini kart est appliqué.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET, NATIONAL, KZ125, KZ125 GENTLEMAN ET LES COUPES DE FRANCE MINIME, CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30/X30 GENTLEMAN.**

Pour les catégories MINIME, CADET, NATIONALE, KZ125, KZ125 GENTLEMAN, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

#### 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec <b>8 km par temps de pluie</b>
Pré Finale :	17 km par temps sec <b>14 km par temps de pluie</b>
Finale :	17 km par temps sec <b>14 km par temps de pluie</b>

#### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

#### 7.2.4. Manches qualificatives

##### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

<b>SERIE A</b>	<b>SERIE B</b>	<b>SERIE C</b>
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives  
Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre D	C contre E

#### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,  
2 points au 2<sup>ème</sup>,  
3 points au 3<sup>ème</sup>,  
4 points au 4<sup>ème</sup>,  
5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

#### 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIME, CADET, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.**

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime, Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minime, Cadet, Rotax, Rotax Master, X30, X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 <sup>er</sup>	9 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 13 <sup>ème</sup>
20 points au 2 <sup>ème</sup>	8 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 3 <sup>ème</sup>	7 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point au 15 <sup>ème</sup>
13 points au 4 <sup>ème</sup>	6 points au 10 <sup>ème</sup>	
11 points au 5 <sup>ème</sup>	5 points au 11 <sup>ème</sup>	
10 points au 6 <sup>ème</sup>	4 points au 12 <sup>ème</sup>	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour la **catégorie KZ125**, 143 pilotes seront qualifiés. Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du

règlement de la Coupe de France KZ125.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **la catégorie KZ125 Gentleman**, 72 pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **le Championnat de France Minime et Cadet**, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.
- ◆ **A l'issue des épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale.** Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **A l'issue des épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France Minime/Cadet.**
- ◆ **Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les coupes de France pour chaque catégorie**
- ◆ **Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.**

**La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.**

## **9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL ET DU CHALLENGE DES CLUBS.**

Tout pilote de la CRK ou du CRSA Lorraine-Alsace prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points.

Chaque CRK déterminera, dans son règlement du Championnat Régional, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

- 9.2.1. Pour prétendre à un classement ou à un titre de champion une catégorie non qualificative aux championnats ou coupe de France devra comporter, hormis chez les mini karts, un minimum de 6 pilotes sur la moitié du championnat plus une course.

Pour établir le classement général final du championnat de la CRK il sera totalisé un maximum de 11 résultats sur les 12 possibles, obtenus lors des pré-finales et finales de chaque course. Si une course venait à être supprimée, 9 résultats sur 10 possibles seraient totalisés et ainsi de suite.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chacune des épreuves donnera lieu à l'attribution des points suivant :

- 1 <sup>er</sup>	40	- 6 <sup>ème</sup>	29
- 2 <sup>ème</sup>	36	- 7 <sup>ème</sup>	28
- 3 <sup>ème</sup>	34	- 8 <sup>ème</sup>	27
- 4 <sup>ème</sup>	32	- 9 <sup>ème</sup>	26
- 5 <sup>ème</sup>	30	- 10 <sup>ème</sup>	25

Et ainsi de suite,

Tout pilote ayant pris le départ des essais chronométrés, des manches qualificatives et qui ne se serait pas qualifié pour les finales marque 1 point.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

Un classement KZ125 super-gentleman sera établi, issu du classement KZ125G, en fonction de l'âge et du poids du pilote.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.



Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore de l'ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2.2. Pour établir le classement du challenge des clubs, il sera totalisé les points obtenus au championnat de la CRK par le jeune (Mini, Minime ou Cadet) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club.

### 9.3. **EXCLUSION**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

## ARTICLE 10. PRIX

La dotation au titre de chaque épreuve sera à la charge et à la discrétion de l'ASK organisatrice.

La dotation au titre du championnat et du challenge des clubs sera à la charge de la CRK.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une coupe par la CRK.

Pour chaque épreuve, l'ASK organisatrice versera à la CRK une cotisation de **5 euros** par pilote inscrit. La CRK ajoutera **3 euros** pour constituer l'enveloppe totale de la remise des prix.

Le montant des sommes versées sera réparti de la façon suivante :

- 1/3 de cette somme sera réparti de façon égale entre les catégories
- 2/3 restant seront répartis entre les différentes catégories au prorata du nombre de pilotes classés :
- si moins de 12 classés, les 3 premiers toucheront respectivement une prime égale à 50%, 30% et 20% du montant attribué à la catégorie.
- si plus de 12 classés, les 5 premiers toucheront respectivement une prime égale à 40%, 25%, 20%, 10% et 5% du montant attribué à la catégorie.

La remise des prix aura lieu lors de l'AG de la CRK.

Pour prétendre à la remise de son prix, tout pilote classé dans les 3 ou 5 premiers doit avoir participé à la moitié des épreuves plus une organisée dans le cadre des compétitions régionales.

**Sa présence est obligatoire.**

## ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

### 11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

**Les résultats complets devront être transmis sous fichier Excel au responsable des classements du championnat désigné par la CRK.**